



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal - Rencontre du 10 décembre 2024

DATE : 10-12-2024, 19h00

LIEU : Virtuelle - TEAMS

Personnes présentes

Maryse Desroches	Direction
Sévérine Duranleau	Représentante des parents
Simon Jomphe	Représentant des parents, président
Ariane Pépin	Représentante des parents
Anik Dupont	Représentante des parents
Fanny Fournier-Robinson	Représentante des parents
Geneviève Maranda	Représentante du personnel enseignant
Sylvie GrosLouis	Représentante du personnel enseignant
Annie-Monica Daigle	Représentante du service de garde
Caroline Rivard	Représentante du personnel de soutien

Personne(s) absente(s)

Julie Gauthier	Représentante du personnel enseignant
Kim Girard	Représentante de la communauté

Public

Aucun représentant du public n'est présent.

Numéros de décisions	Sujets		Résumé
1. Bloc d'ouverture			
	1.1.	Ouverture de la séance et vérification du quorum	Nous avons quorum.
042-CE-24/25-12	1.2.	Adoption de l'ordre du jour	Sur proposition de madame Ariane Pépin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
042-CE-24/25-13	1.3.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 octobre 2024 et suivis	Sur proposition de madame Annie-Monica Daigle, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal. Suivis : Circulation sur la rue George-Muir. À la suite de l'appel d'un parent nous mentionnant que l'arrêt au coin de George-Muir et Zoé-Blais devait être retiré, nous en avons fait mention dans l'info-parents du mois de novembre. Il était dit de téléphoner au 311 et mentionner son désaccord face au retrait de cet arrêt. Ce dernier a été retiré puis remplacé. Il n'y a plus de date de retrait.

2. Bloc décision			
042-CE-24/25-14	2.1.	Adoption du budget de l'établissement	Madame Maryse Desroches, directrice, nous présente la vidéo explicative concernant le nouveau budget. Elle nous explique ensuite que les surplus de fonctionnement ne sont désormais plus transférables. Le ministère de l'Éducation vient plutôt les récupérer. La façon de procéder du CSSPS concernant les investissements a changé. Maintenant, pour les investissements de grande envergure, les sommes sont mutualisées au sein du CSS. C'est ce qui explique pourquoi les sommes en investissement ne sont plus très importantes dans les écoles. Les années précédentes, du mobilier était de l'investissement. Maintenant, il fait partie du budget de « fonctionnement ». Madame Desroches nous explique également ce que sont les revenus de fonctionnement.

			Le déficit prévu est en partie dû au besoin croissant des élèves demandant un accompagnement particulier. Donc, augmentation des postes de techniciennes en éducation spécialisée (T.E.S.), en orthophonie, en orthopédagogie. Les aides à la classe ne font plus partie du projet pilote, mais un financement est prévu à cet effet. Sur proposition de monsieur Simon Jomphe, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'établissement.
042-CE-24/25-15	2.2.	Présentation des mesures budgétaires	La direction présente les différentes mesures budgétaires. En voici quelques-unes : ❖ Le programme de tutorat / plan de rattrapage est utilisé pour financer le surplus en orthopédagogie et le soutien pédagogique; ❖ La mesure « seuil minimal de services pour les écoles » sert à financer, en partie, les professionnelles et TES; ❖ Le service de francisation a déjà été mis en place. Un montant sera déposé au <i>Plan de rattrapage – V3 SASAF</i>. ❖ La prévention de l'intimidation et de la violence à l'école coûtera plus cher que le montant alloué. Ainsi, une partie sera prise dans le budget des ressources éducatives numériques. ❖ Les éducatrices du service de garde effectuent désormais des surveillances aux récréations et les montants utilisés sont puisés dans la mesure « Surveillance au préscolaire et au primaire ». ❖ Les montants non utilisés de la mesure « Soutien aux enseignants spécialistes au préscolaire et au primaire (ex. : instruments de musique et matériel pour cours d'éducation physique) peuvent être reportés d'une année à l'autre, puisqu'il s'agit d'une mesure conventionnée. ❖ Un montant de 29,00 \$ par élève a été reçu pour les activités scolaires en milieu culturel ou scientifique. ❖ Le montant de l'aide alimentaire est bonifié cette année. ❖ L'ajout de ressources et l'indexation des salaires expliquent la différence entre le montant alloué au budget initial de l'an dernier et le résultat au 30 juin 2024. La direction explique que le manque d'enseignants fait en sorte que plusieurs suppléances sont faites par des enseignants retraités. Ces suppléances coûtent près du double. Sur proposition de madame Séverine Duranleau, une résolution afin de confirmer que les mesures ont été présentées est adoptée à l'unanimité.

			ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
042-CE-24/25-16	2.3.	Fréquence d'évaluation des compétences	La fréquence d'évaluation des compétences soumise par les enseignants a été adoptée et approuvée le 26 novembre dernier par la direction lors de la rencontre collective. La direction résume le calendrier des évaluations de l'année. Elle nous explique qu'au préscolaire c'est une appréciation plus qu'une évaluation, car il n'y a pas de note, mais plutôt une cote. Les matières à moins de 100 heures par année ne sont évaluées que 2 fois durant l'année. Les épreuves du MEQ reviennent à 20% de la note finale (même pourcentage qu'avant la pandémie). Enfin, le troisième bulletin doit être un bilan. Ainsi, tout est évalué. Sur proposition de monsieur Simon Jomphe, il est résolu à l'unanimité d'approuver la fréquence d'évaluation des apprentissages.
	2.4.	Période de questions au public	Il n'y a pas de public.

3. Informations

	3.1.	Communications de la présidence	Aucune communication du président.
	3.2.	Communications du représentant du comité de parents	À la suite de leur rencontre du 23 octobre 2024, Ariane Pépin fait un résumé de celle-ci. Elle fait mention du remaniement budgétaire. Elle parle également de la projection de la clientèle dans les écoles. Elle explique qu'étant donné le très grand nombre de nouveaux élèves dû, entre autres, à l'arrivée massive d'immigrants, plusieurs écoles se verront ajouter des modules afin de permettre l'accueil de tous. Madame Pépin fait mention du comité EHDA pour les parents. Lors de leur rencontre, les membres du comité de parents ont appris l'entrée progressive de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles.

			Enfin, pour terminer, elle mentionne que dans plusieurs écoles les débarcadères sont difficiles, voire dangereux. Certaines écoles organisent même des concours afin de valoriser les bons comportements.
	3.3.	Communications de la représentante de la communauté	Aucune communication de la représentante.
	3.4.	Communications de la représentante du service de garde	Madame Annie-Monica Daigle mentionne simplement que malgré la présence de plusieurs remplaçants au sein de son équipe, tout se déroule bien.
	3.5.	Communications de la direction ❖ Des nouvelles de l'équipe ❖ Projet éducatif	Nouvelles de l'équipe Madame Desroches donne des nouvelles de l'équipe. Une orthopédagogue et deux enseignantes offrent maintenant de la francisation aux élèves ciblés. Nous avons toujours deux postes T.E.S. vacants. Un poste de 15 heures au pavillon 1 et un second de 32 heures au pavillon 2. Une nouvelle orthophoniste a intégré l'équipe. Elle assume 15% de la tâche en orthophonie. Elle parle aussi du départ de la secrétaire d'école, madame Émilie Giroux, et de l'arrivée de madame Clémence Djomo ayant accepté le remplacement par intérim. Le poste sera affiché en janvier. Le gel d'embauche annoncé par le gouvernement ne s'applique pas au personnel travaillant dans les écoles. Projet éducatif Madame Desroches mentionne qu'il n'y a pas de nouveau concernant le projet éducatif. Les projets entamés se poursuivent.

	3.6. Autres sujets 3.6.1 3.6.2	3.6.1 Photo scolaire Les membres du comité sont d'accord pour signer un contrat avec le studio de photo « Photo Repensée » pour l'année scolaire 2025-2026. Caroline, secrétaire du pavillon 1, devra s'occuper de communiquer cette compagnie afin de réserver leurs services. 3.6.2 Activité au cinéma Madame Anik Dupont aimerait connaître le pourcentage des élèves qui ne va pas au cinéma pour cause financière. Madame Desroches explique que seules quelques familles ont des difficultés financières et que l'école assumera les frais de cette activité.
	3.7. Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre prend fin à 20h17.
	Signature du président	Signature de la direction